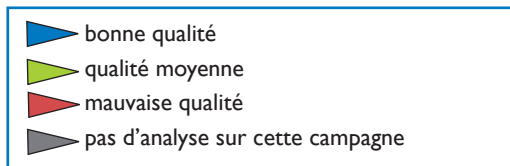


Qualité de l'eau des rivières Ardeche, Beaume et Chassezac

Qualité des eaux de baignade :

Analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :

résultats des prélèvements du 16 au 19 juin 2014

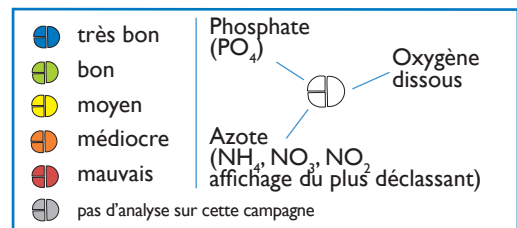


(classments d'après la Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli).

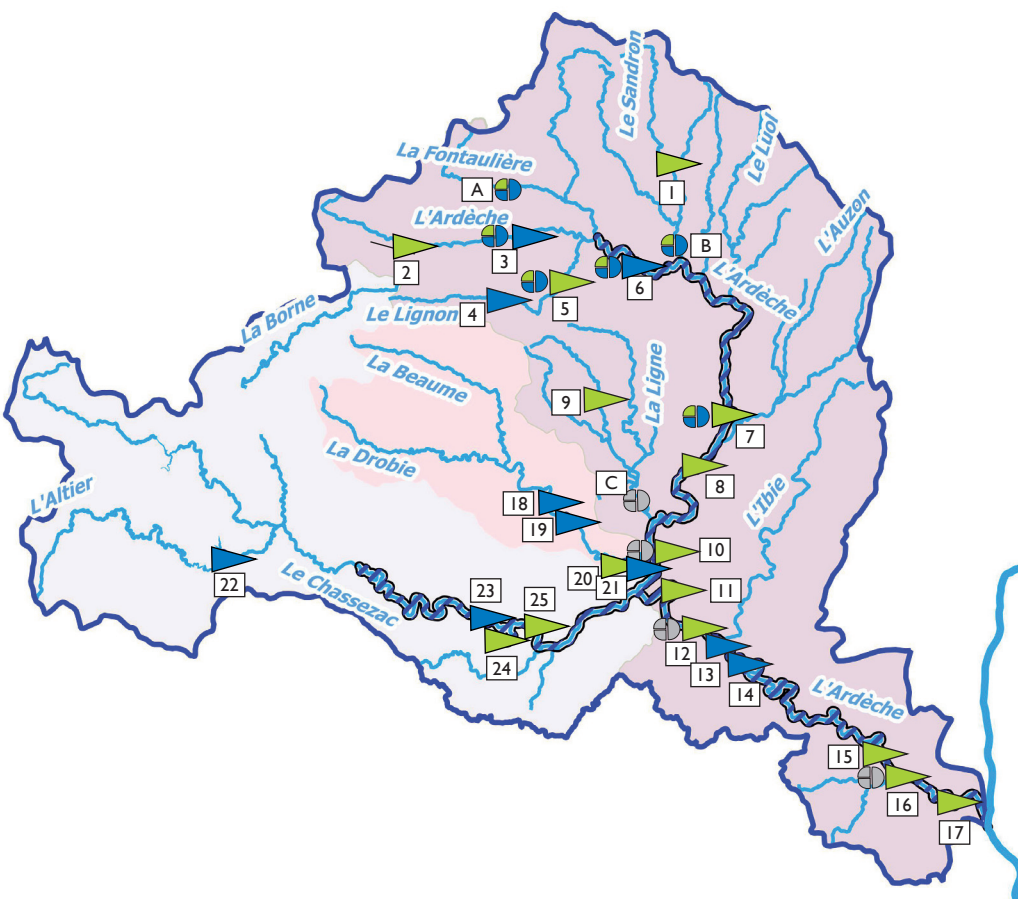
Qualité physico chimique de la rivière :

Analyses réalisées par l'EPTB Ardeche Claire.

résultats des prélèvements du 2 juillet 2014



(D'après la circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000).



Sous-bassin de l'Ardeche :

- 1 - Plage du Pal - Ru du Mas - Antraigues
- 2 - Le Rancel - Ardeche - Mayres
- 3 - Pont du Diable - Ardeche - Thueyts
- 4 - Plage communale - Lignon - La Souche
- 5 - La Turbine - Lignon - Jaujac
- 6 - Plage de Lalevade (le Goulet) - Ardeche - Lalevade
- 7 - Plage du vieux pont - Ardeche - Vogüé
- 8 - Plage du pont (la Reine) - Ardeche - Balazuc
- 9 - Les Ranchisses - Ligne - Chassiers
- 10 - Plage allée du stade - Ardeche - Ruoms
- 11 - Plage site 1 - Ardeche - Sampzon
- 12 - Plage aval du pont - Ardeche - Salavas

- 13 - Les tunnels - Ardeche - Vallon Pont d'Arc
- 14 - Plage aval du Pont d'Arc - Ardeche - Vallon Pont d'Arc
- 15 - Plage de Sauze - Ardeche - St Martin d'Ardeche
- 16 - Plage du Grain de Sel - Ardeche - St Martin d'Ardeche
- 17 - Plage du Pont cassé - Ardeche - St Just d'Ardeche

- A - Le pont - Fontaulière - Montpezat
- B - Amont confluence avec l'Ardeche - Volane - Vals les bains
- C - Charillac - Ligne - Chauzon

Sous-bassin de la Beaume :

- 18 - Plage du Petit Rocher - Beaume - Joyeuse
- 19 - La Tourasse - Beaume - Rosière
- 20 - Plage du village - Beaume - Labeaume
- 21 - Plage de Peyroche - Beaume - Labeaume

Sous-bassin du Chassezac :

- 22 - Plan d'eau de Villefort - Altier - Villefort
- 23 - Plage de Malpas Cornillon - Chassezac - Les Vans
- 24 - Plage de Mazet - Chassezac - Berrias et Casteljaou
- 25 - Plage de Chaulet - Chassezac - Berrias et Casteljaou

— principaux cours d'eau
 portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

En été, les rivières du bassin versant de l'Ardeche sont suivies de près :

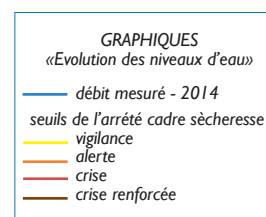
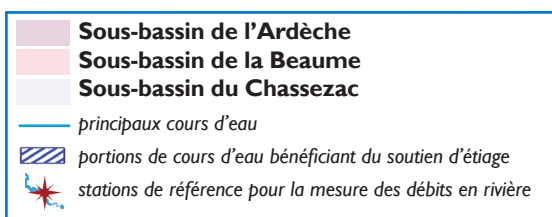
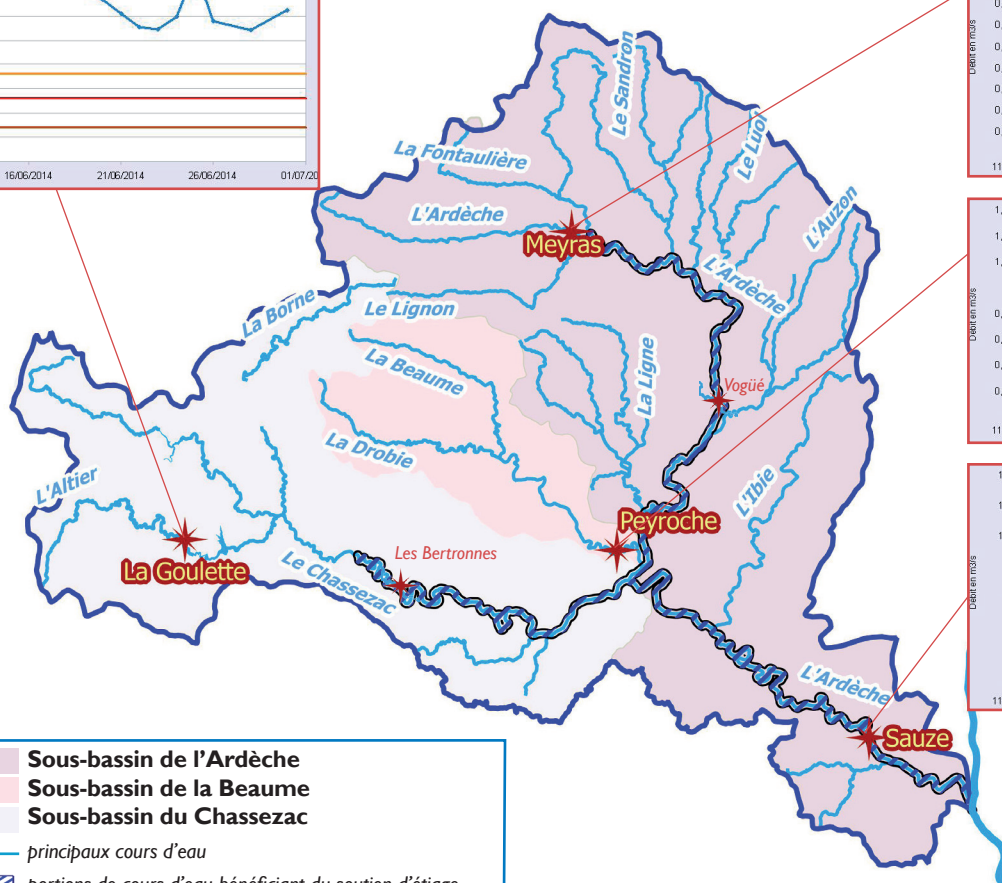
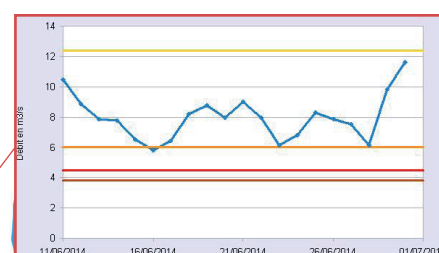
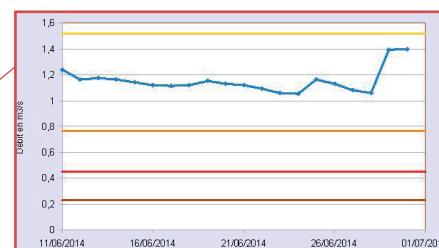
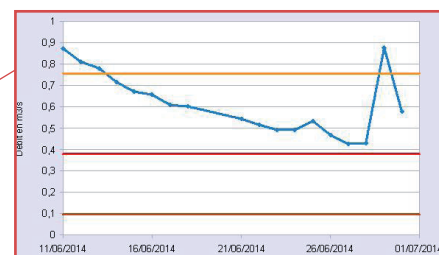
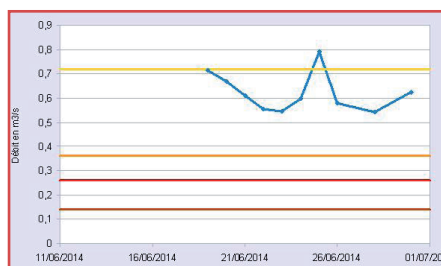
Chaque semaine, en alternance entre les Agences Régionales de la Santé et les Syndicats de rivière (par convention pour le compte des communes), des analyses sont réalisées pour vérifier la qualité des eaux pour l'usage baignade.

Des sites publics de baignade aménagés :

10 plages sont aujourd'hui équipées et bénéficient ainsi d'une surveillance de baignade, d'un poste de secours, d'équipements amovibles (toilettes sèches, poubelles, ...), d'espaces de stationnements et accès PMR. Le plan d'eau de Villefort et la plage de St Martin d'Ardeche bénéficient même du label "pavillon bleu".



Quantité d'eau sur l'Ardèche, la Beauce et le Chassezac



En ce début d'été, les niveaux d'eau de nos rivières commencent à diminuer, comme habituellement à cette saison. L'été est une période où les milieux aquatiques sont fragiles et très fréquentés, et c'est aussi le moment où les besoins pour l'irrigation et la population, permanente et touristique, augmentent très fortement. Il est donc indispensable que chacun d'entre nous reste vigilant, dans ses gestes quotidiens, à la rivière et à la quantité d'eau qu'il consomme.

Après un hiver humide (237 mm de pluie en janvier et 193 mm en février à Aubenas), le printemps a été chaud et sec sur le bassin versant de l'Ardèche avec des précipitations inférieures à la normale. Les épisodes orageux localisés de ces dernières semaines n'ont pas permis une recharge significative des cours d'eau.

Réserves en eau et soutien d'étiage : les réserves d'eau pour le soutien d'étiage sont constituées en totalité. Pour l'Ardèche, le soutien d'étiage est opérationnel depuis le 15 juin de manière à assurer un débit de 3,75 m³/s à Vogüé. Sur le Chassezac, depuis le 21 juin le soutien d'étiage permet de maintenir un débit d'environ 1,88 m³/s à la station des Bertrones.

Arrêtés «sécheresse» : depuis le 20 juin 2014, en dehors des axes bénéficiant du soutien d'étiage, le bassin versant de l'Ardèche est en situation d'alerte «sécheresse» (niveau 2 sur 4). Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau correspondant est consultable sur le site Internet de la Préfecture de l'Ardèche www.ardeche.gouv.fr.

Depuis le 30 juin 2014, la Lozère est placée en situation de vigilance «sécheresse».

Bulletin inf'eau de l'été 2014 : édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire. 3 prochains n° : 3^{ème} sem. de juillet // début août // 3^{ème} sem. août